

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION MARNE ET GONDOIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation :
20/09/2022

Nombre de conseillers en
exercice : 21

Présents : 17

Votants : 21

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 18 heures 00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération à Rentilly.

PRESENTS :

Jean-Paul MICHEL, Mireille MUNCH, Pascal LEROY, Yann DUBOSC, Christian ROBACHE, Laurent DELPECH, Sinclair VOURIOT, Nathalie TORTRAT, Laurent SIMON, Marc PINOTEAU, Patrick MAILLARD, Manuel DA SILVA, Arnaud BRUNET, Martine DAGUERRE, Laurent DIREZ, Christine GIBERT, Denis MARCHAND

Formant la majorité des membres en exercice

POUVOIRS DE :

Jacques AUGUSTIN à Laurent DIREZ, Jean-Michel BARAT à Christine GIBERT, Patrick GUICHARD à Denis MARCHAND, Tony SALVAGGIO à Mireille MUNCH,

Monsieur Jean-Paul MICHEL assurant la Présidence du Bureau constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**AVENANT N°1 AU MARCHE N°210134 RELATIF AUX PETITS TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET DE DEFENSE INCENDIE**

1. Rappel du marché initial, de son montant et du titulaire du marché

Dans le cadre de ses compétences Assainissement, GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines), Eau (potable) et DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), Marne et Gondoire est amenée à mettre en œuvre de nombreux travaux.

L'ensemble des opérations de travaux d'assainissement ou d'eau potable intégrées dans les PPI (Programmes Pluriannuels d'Investissements), et réalisées dans le cadre des schémas directeurs, est mis en œuvre via des appels d'offres spécifiques.

Cependant, dans le cadre de ses compétences, la CAMG est amenée à mettre en œuvre de multiples petits travaux qui ne rentrent pas dans le cadre de ces opérations.

Parmi ces travaux, on peut citer comme exemple :

- La création ou le renouvellement de branchement d'assainissement (eaux usées et/ou pluviales)
- La création de grille avaloir
- La création ou le renouvellement de canalisation principale d'assainissement ou d'eau potable sur un faible linéaire
- La création ou le renouvellement de borne ou poteau incendie
- La réalisation de sondages de reconnaissance

L'ensemble de ces prestations sont réalisés via un accord cadre à bon de commande (n°210134), notifié le 16 février 2022 pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois.

Les seuils sont les suivants :

- sans montant minimum
- avec un montant maximum de 4 000 000 €HT (sur 4 ans)

2. Justification de l'avenant

Depuis le démarrage du marché, de nombreux travaux imprévus (extension de réseau d'assainissement renouvellement de point d'eau incendie, création de branchement ou autres) engendrent la nécessité d'augmenter le montant maximum de ce marché.

3. Présentation de l'avenant :

Il est donc proposé d'augmenter le montant maximum de 15 %, soit 150 000 € HT et ainsi passer le montant maximum annuel à 1 150 000 € HT, soit 4 600 000 €HT sur 4 ans.

Montant de l'accord-cadre avant avenant :

- Montant HT : 4 000 000,00 €
- Montant TTC : 4 800 000,00 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 600 000,00 €
- Montant TTC : 720 000,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 15,0 %

Nouveau montant de l'accord-cadre :

- Montant HT : 4 600 000,00 €
- Montant TTC : 5 520 000,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** la proposition d'avenant n°1 au marché 210134 relatif aux petits travaux d'assainissement, d'eau potable et de défense incendie
- ❖ **AUTORISE** le Président de Marne et Gondoire à signer l'avenant n°1 au marché 210334 ainsi que tout document y afférent.